

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, (5 éoliennes, d'une puissance unitaire de 3 MW), dit de « Champcate » par THEOLIA France, centrale Eolienne de Champcate sur le territoire des communes de Chastel-Nouvel et Rieutort de Randon.

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° 2015153-0009 du 2 juin 2015 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le projet présenté par THEOLIA France, centrale Eolienne de Champcate, dont le siège social est 4 rue Jules Ferry 34000 Montpellier en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique se déroulera **du mardi 30 juin 2015 au lundi 3 août 2015 inclus, soit pendant 35 jours**, à la mairie du Chastel-Nouvel et Rieutort de Randon.

Un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Arzenc-de-Randon, Badaroux, Barjac, Le Born, Chastel Nouvel, Mende, Pelouse, Rieutort de Randon, Servières, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'Etat www.lozere.gouv.fr. à la rubrique « Publication/enquêtes publiques.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de THEOLIA Centrale Eolienne de Champcate, dont le siège social est 4 rue Jules Ferry 34000 Montpellier, M. Fabien VIARD, responsable projet, Tel. : 04-67-58-85-28.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques.

Monsieur Georges WINCKLER, chef du service départemental du renseignement intérieur en retraite, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la mairie du Chastel-Nouvel et de Rieutort de Randon les :

- mardi 30 juin 2015, de 09h00 à 12h00, au Chastel-Nouvel
- jeudi 9 juillet 2015, de 9h00 à 12h00, à Rieutort de Randon
- vendredi 31 juillet 2015, de 14h00 à 17h00, à Rieutort de Randon
- lundi 3 août 2015, de 14h00 à 17h00, au Chastel-Nouvel.

Monsieur Henri TOURNIE, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur ce projet pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies susvisées,
- soit adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie du Chastel-Nouvel, siège de l'enquête publique,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur lors de ses jours et heures de permanences.

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques, faubourg Montbel - 48000 Mende), dans les mairies précitées pour y être consulté pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

SIGNE

Marie-Paule DEMIGUEL